



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut Jossart**  
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/03/2024

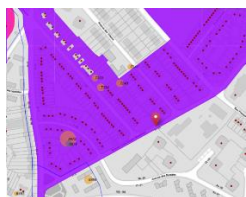
N/Réf. : WMB40016\_722\_PUN  
Gest. : MB/BL  
V/Réf. : 2328-0045/358/2023012PU  
Corr DPC: Bruno LEFRANCQ  
NOVA : 17/PFU/1867460  
Corr DU: Fanny MOSCHOS

**WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Louis Vander Swaelmen**  
(= avenue comprise dans l'ensemble classé du "Le Logis-Floréal")  
**RÉUNION DE PROJET** : renouveler l'alignement d'arbres  
Réunion de projet organisée le 27/10/2023 à 11h40 – examen des documents préparatoires

**Avis conforme de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 29/02/2024, reçu le 05/03/2024, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2024, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis©



Vue aérienne de l'avenue. ©Google Earth



Vue de l'avenue en mai 2022. ©Google Street View

*L'avenue Louis Vander Swaelmen est comprise dans l'ensemble des cités-jardins « Le Logis – Floréal », classées comme ensemble par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15/02/2001. Les alignements d'arbres côté impair sont compris dans la protection et les alignements côté pair sont repris dans la zone de protection.*

Les essences d'arbres des cités-jardins ont été choisies par l'architecte paysagiste Louis Vander Swaelmen en concertation avec l'architecte Jean-Jules Eggericx, qui attachaient tous deux une grande importance au cadre paysager des cités. Les espèces ont été retenues afin de valoriser au mieux l'architecture des cités, sans toutefois la masquer. Les cerisiers du Japon le long des voiries participent indubitablement à la réussite de l'ensemble.

L'avenue Louis Vander Swaelmen a été réalisée et plantée de cerisiers du Japon à la fin des années 1930. Van der Swaelmen est décédé en 1929, mais des cerisiers du Japon avaient déjà été plantés dans d'autres rues de la cité-jardin avant sa mort, comme l'avenue Georges Benoidt, dès 1926.

1/3

## Historique de la demande

Le dossier a déjà fait l'objet d'un avis conforme défavorable de la CRMS émis en séance du 31/5/2023. Elle était alors défavorable au remplacement des cerisiers du Japon par des amélanchiers, et défavorable à l'abattage de l'ensemble des 109 arbres :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/709/WMB40016\\_709\\_PUN\\_Vander\\_Swaelmen.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/709/WMB40016_709_PUN_Vander_Swaelmen.pdf)

Le dossier a, par la suite, fait l'objet d'une réunion de projet en date du 24/11/2023, en présence de la commune (demanderesse), de la CRMS, de la DU, de la DPC et de BE. Le procès-verbal de la réunion de projet, conclut par la recommandation suivante : « Fournir un plan d'implantation détaillé de la situation existante (précisant l'état sanitaire de chaque arbre - y compris les souches existantes des arbres déjà abattus) et de la situation projetée avec le système de replantation « décalée » pour pouvoir se rendre compte du réel impact de ce décalage sur le positionnement, le rythme et la régularité de l'alignement existant. »

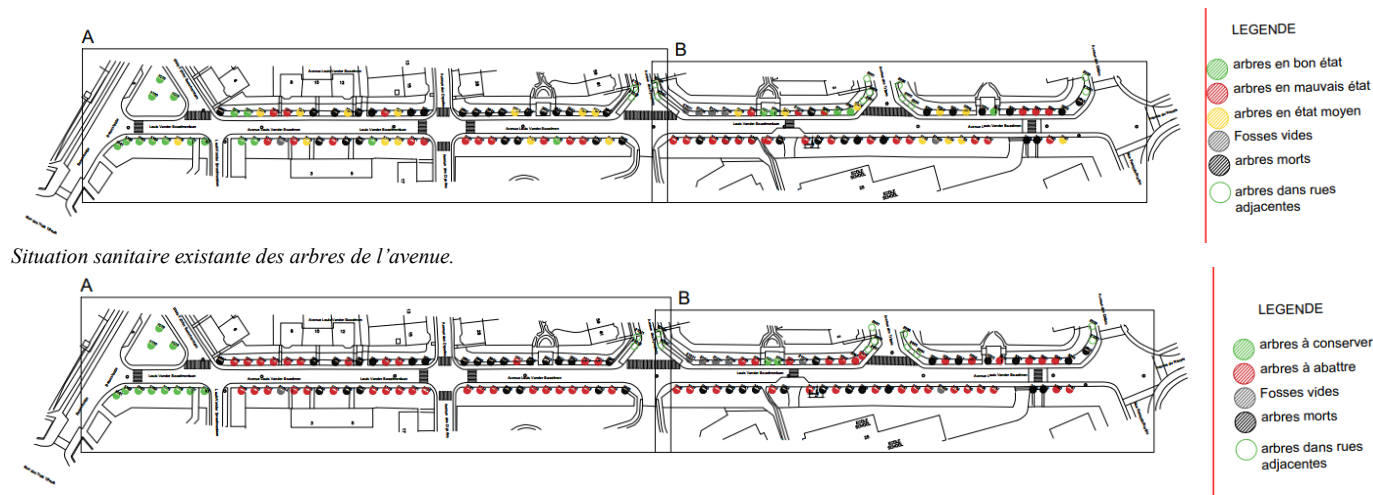
## Analyse de la demande

Le nouveau projet vise à abattre presque tout l'alignement (109 arbres abattus, 103 arbres remplacés, 10 arbres conservés), à maintenir les souches des arbres abattus en vue de la préservation du lucane cerf-volant, à replanter les nouveaux sujets à l'alignement existant par rapport à la rue mais, désormais à l'entraxe des souches maintenues des arbres abattus. L'essence existante (Cerisier du Japon *Prunus serrulata* 'Kanzan') est maintenue et replantée. Du lierre sera planté sur les souches en écho aux boules de lierre présentes ailleurs sur le territoire des cités-jardins.

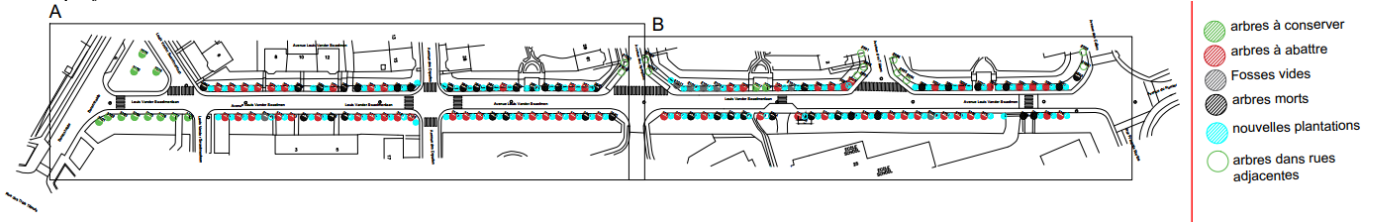
Au regard de la proposition précédente, le nouveau projet :

- conserve 10 arbres : ceux en bon état du tronçon impair du début de l'avenue ainsi qu'une paire d'arbres adjacents côté pair (arbres n°3066-3067).
- maximise le nombre de souches conservées et maintenues en place en vue de la préservation du lucane cerf-volant.
- maintient l'essence existante (*Prunus serrulata* 'Kanzan').
- maintient les alignements initiaux des deux rangées d'arbres.

Une note jointe à la demande pointe les cinq exceptions au maintien d'un rythme régulier, dues au fait que les nouveaux sujets seront désormais plantés à l'entraxe des arbres abattus et qu'à certains endroits il y a des croisements avec les venelles et chemins (arbres 3090, 3113, 3114, 3117 & 3065). Elle demande de rajouter quelques sujets en modifiant légèrement l'entraxe de plantation et en dessouchant certains anciens sujets (arbres 3087, 3145 et 3158). Certaines haies existantes aux croisements Av. Louis Vander Swaelmen/Av. Des Nymphes et Av. Louis Vander Swaelmen/Rue François Ruytinx viennent refermer un espace dans l'alignement qu'il n'est pas prévu de planter.



Actions projetées sur les arbres de l'avenue.

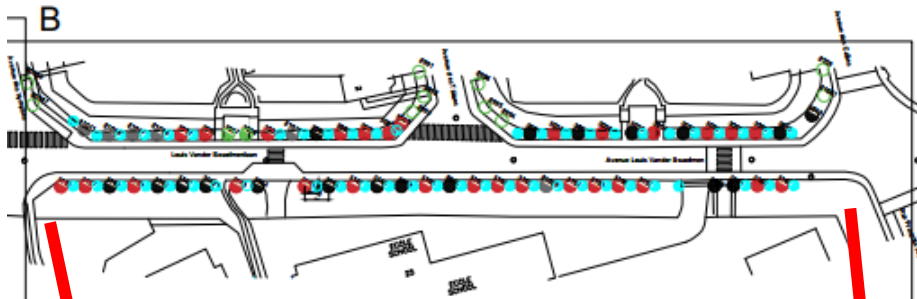


Situation projetée et replantation des arbres de l'avenue.

Images tirées du dossier de demande.

### Avis de la CRMS

La CRMS juge l'évolution du dossier positive et se réjouit du maintien de l'essence existante et des alignements initiaux des deux rangées d'arbres. Elle se prononce favorablement sur la demande, mais elle demande toutefois que les alignements soient complétés côté des numéros impairs de la rue aux deux endroits comportant une haie (signalés dans la note d'accompagnement) et refermant un espace dans les alignements, qui pourraient être plantés d'un sujet (croisement Av. Louis Vander Swaelmen/Av. Des Nymphes) voire de deux sujets (croisement Av. Louis Vander Swaelmen/Rue François Ruytinx)



Détail de la situation projetée



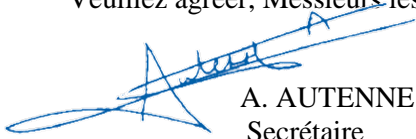
Haies présentes au carrefour Av. Louis Vander Swaelmen / Av. Des Nymphes

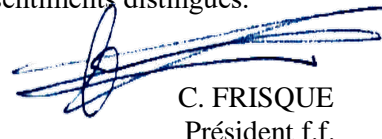


Haies présentes au carrefour Av. Louis Vander Swaelmen / Rue François Ruytinx  
Photos ©Google Street View

Concernant le fait de recouvrir les souches de lierre, la CRMS ne s'y oppose pas, mais il ne s'agit pas d'un retour vers une situation d'origine. Cela permettra cependant de mieux intégrer les souches sur le plan esthétique, tout en rappelant les potelets de béton recouverts de lierre, présents ailleurs dans les cités-jardins. Elle demande d'en assurer l'entretien pérenne en boule.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. à : [blefrancq@urban.brussels](mailto:blefrancq@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;